

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

Domaine : 4 Fonction publique

Sous-domaine : 4.1 Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Objet : Arrêté portant avancement d'échelon à durée unique de Madame LEVASSEUR Aurélie, adjoint technique territorial 10,33h

Monsieur le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier, 6 Rue Pitot, 34000 Montpellier-tel• 04 67 54 81 00 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal ou par le biais de l'application informatique Télérécoeurs, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecoeurs.fr>

PAYRA SUR L'HERS

ARRÊTE DU MAIRE

Le Maire de Payra sur l'Hers,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le Décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié avec effet du 01/01/2007 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes techniques territoriaux,

Vu le Décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 modifié avec effet du 01/01/2017 fixant l'échelle indiciaire applicable à ce grade,

Vu le Décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié avec effet du 01/01/2017 fixant la durée de carrière applicable à ce grade,

Considérant que Madame LEVASSEUR Aurélie remplit les conditions d'ancienneté pour bénéficier d'un Avancement d'échelon à durée unique,

ARRETE

Article 1 : La situation de Madame LEVASSEUR Aurélie née le 20/08/1990 est établie comme suit :

Situation actuelle	Situation nouvelle
A compter du 05/12/2023	A compter du 05/12/2024
Adjoint technique territorial 4 ^{ème} échelon	Adjoint administratif territorial 5 ^{ème} échelon
Indice Brut : 371	Indice Brut : 374
Indice Majoré : 369	Indice Majoré : 370
NBI de 0 points	NBI de 0 points Soit un reliquat de 0 jour

Article 2 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis au Président du Centre de Gestion, au comptable de la collectivité, et notifié à l'intéressée.

Fait à PAYRA SUR L'HERS
Le 25 novembre 2024

Le Maire
Bernard PECH

Notifié à l'agent le

Signé par Monsieur le Maire, Bernard PECH, et l'agent le 25 novembre 2024